

CORPORATE EVENT NOTICE:	Introduction par offre publique NEOVACS
PLACE:	Paris
AVIS N°:	PAR_20100319_01465_ALT
DATE:	19/03/2010
MARCHÉ:	Alternext

ADMISSION D' ACTIONS ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément aux articles 1.4, 3.1 et 3.2 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des **8 424 600 actions existantes** composant le capital de la société NEOVACS, et,
- d'un **nombre maximum de 3 846 154 actions nouvelles** émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par offre au public,
- d'un **nombre maximum de 576 923 actions nouvelles** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension,
- d'un **nombre maximum de 663 461 actions nouvelles** en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation,
- d'un **nombre maximum de 2 160 862 actions nouvelles** à provenir de la conversion des obligations convertibles en actions et de l'exercice des bons de souscriptions d'actions.

Un nombre maximum de 5 086 538 actions nouvelles sera mis à disposition du public dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'Offre au Public ("l'Offre") comprenant un Placement Global ("PG") et une Offre à Prix Ouvert ("OPO"), et admis aux négociations sur Alternext Paris.

- Fourchette de prix indicative : **5,20 EUR - 6,00 EUR**

Clause d'Extension:

En fonction de la demande, le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 576 923 actions nouvelles supplémentaires.

Option de Surallocation:

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Invest Securities une option permettant la création d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre (incluant la Clause d'Extension intégralement exercée), soit un maximum de 663 461 Actions Nouvelles supplémentaires, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« Option de Surallocation »). Conformément à la 26ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 février 2010, cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois à tout moment par Invest Securities, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 30 avril 2010 (inclus).

Les informations concernant les modalités de l'offre sont fournies au public comme suit : un prospectus portant le visa n°10-055 délivré le 18/03/2010 est disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), sur le site internet d'Alternext (www.alternext.com) et sur le site internet de l'émetteur (www.neovacs.fr).

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Durée : du 19/03/2010 au 30/03/2010 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres : un maximum de 3 461 538 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)
Etablissement(s) en charge : Invest Securities

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

Ouvert aux : personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement
Durée : du 19/03/2010 au 30/03/2010 à 17h00 (heure de Paris)
Nombres de titres : un maximum de 384 616 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)

Si la demande de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes, avant exercice de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation. Il pourra être augmenté par prélèvement sur le PG ou réduit dans les limites de l'article 315-35 du règlement général de l'AMF.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- ☒ Fractions d'ordre A1 : entre 1 et 200 titres inclus.
- ☒ Fractions d'ordre A2 : au-delà de 200 titres.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO. Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions de négociation du 08/04/2010, feront l'objet d'un avis publié le 31/03/2010.

Garantie :

L'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues à condition que celles-ci atteignent 75% du montant initialement prévu. Si ce seuil de 75% n'était pas atteint, l'opération serait annulée.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres de souscription au plus tard le 30/03/2010 à 17h00 (heure de Paris) tant pour les souscriptions aux guichets que pour les souscriptions par Internet. Les membres de marché devront saisir **dans SCORE** au plus tard le 31/03/2010 avant 10h00 (heure de Paris) les dépôts de leurs clients, en utilisant le formulaire disponible. **Aucun dépôt ne pourra être enregistré après l'heure limite.**

Utilisation de l'outil SCORE:

Toute demande de nouvel accès devra être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) au plus tard 3 jours de bourse avant la centralisation (soit au plus tard le 26 mars 2010). Toute question relative à l'utilisation de SCORE devra de même être adressée à l'équipe Corporate Actions de NYSE Euronext (33 (0)1 49 27 15 10).

Conditions d'exécution des ordres :

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 31/03/2010. Les ordres A1 sont prioritaires par rapport aux ordres A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu' à 100 % peut être appliqué aux ordres A2 pour servir les ordres A1. Dans le cas où l'application

des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO :

Les opérations de règlement-livraison (R/L) des négociations du 31/03/2010 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RGV, entre d'une part PAREL (Code Affilié 528) pour le compte d'Invest Securities et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 07/04/2010. L'ensemble des instructions RGV devra être introduit dans le système au plus tard le 06/04/2010 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 31/03/2010. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 31/03/2010 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par NEOVACS

Euronext Paris fait connaître que les actions décrites ci-dessous et émises par NEOVACS seront inscrites sur Alternext le 31/03/2010. Le début des négociations (en-dehors des premiers ordres passés lors de la centralisation) ne s'effectuera qu'à partir du 08/04/2010.

Principales caractéristiques des titres admis:

Nombre de titres à admettre:	15.672.000
Valeur nominale:	0,15 EUR
Jouissance:	01/01/2010
Forme des titres:	Nominatif ou au porteur
Banque introductrice:	Invest Securities
Service financier:	BNP Paribas Securities Services (030)
Secteur ICB:	4573 Biotechnologies

Cotation:

Groupe de cotation:	E2	Cotation:	Continu
Quotité:	1	Devise:	EUR
Unit / %:	Unit	SRD:	No
Garantie R/L:	Oui	Dépositaire local:	Euroclear France
Animateur de marché:	Invest Securities	(475)	
Libellé:	NEOVACS	Code CFI	ESVTFN
ISIN:	FR0004032746	Code Euronext:	FR0004032746
Mnémonique:	ALNEV		

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur

d'ordres.

CORPORATE EVENT NOTICE:	Public offer
	NEOVACS
LOCATION:	Paris
NOTICE:	PAR_20100319_01465_ALT
DATE:	19/03/2010
MARKET:	Alternext

LISTING OF SHARES AND PUBLIC OFFER

Pursuant to the articles 1.4, 3.1 and 3.2 of the Alternext rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Alternext :

- **8,424,600 existing shares** representing the outstanding capital of NEOVACS, and,
- **a maximum of 3,846,154 new shares** by way of public offering,
- **a maximum of 576,923 new shares** in case the Extension Option is exercised,
- **a maximum of 663,461 new shares** in case the Over-allotment Option is exercised,
- **a maximum of 2,160,862 new shares** to be issued from the conversion of convertible bonds and the exercise of equity warrants .

Un nombre maximum de 5 086 538 actions nouvelles sera mis à disposition du public et diffusé dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'Offre au Public ("l'Offre") comprenant un Placement Global ("PG") et une Offre à Prix Ouvert ("OPO"), et de leur admission aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

A maximum of 5 086 538 new shares will be offered to public through a capital increase in cash by way of a Global Offering (the "Offer") comprising a Global Placement ("GP") and an Open Price Offer ("OPO"), and admitted to trading on Alternext Paris.

- Price range for the offer: **EUR 5.20 - EUR 6.00.**

Extension Option:

Depending on the demand, the number of shares offered could be raised by a maximum of 576,923 new shares.

Over-allotment Option:

Neovacs will grant to Invest Securities, acting on behalf of the underwriters, an over-allotment option allowing to create up to 15% of the new shares offered in the Global Offering (after exercising the Extension Option), corresponding to a maximum of 663,461 existing shares. This option will be exercisable in whole or in part on one occasion at the offering price for up to 30 days from the date of publication of the offering price, i.e until April 30, 2010 at the latest, solely to cover over-allotments, and to facilitate stabilization activities, if any.

Information regarding the terms and conditions of the offer can be provided to the public as follows: A prospectus with the visa n°10-055 dated 18/03/2010 is available on the site of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org), on the site of Alternext (www.alternext.com), and the site of the issuer (www.neovacs.fr/).

Global Placement procedure

Dates :	From 19/03/2010 to 30/03/2010 at 5:00 pm CET
Number of shares :	A maximum of 3,461,538 shares representing 90% of the Offer (before exercising the Extension Option and the Over-allotment Option)
Book runner(s) :	Invest Securities

OPO procedure

Subscription open for: Retail investors, legal entities and certain UCITS.
Dates: From 19/03/2010 to 30/03/2010 at 5:00 pm CET
Number of shares: A maximum of 384,616 shares representing 10% of the Offer (before exercising the Extension Option and the Over-allotment Option)

Based on demand, and if demand permitting, the numbers of shares allocated to the OPO will be at least equal to 10% of the total number of shares offered (before exercise of the extension option). The number of shares offered within the OPO may be increased by shares initially offered in the GP pursuant to and limited to the conditions set up in article 315-35 of the general regulation of the AMF .

Purchase orders can be divided in the following portions:

- ☒ A1 order portions : 1 to 200 shares inclusive
- ☒ A2 order portions : more than 200 shares

Orders will be stated in terms of number of shares, without any limitation in price and will be deemed to be stipulated at the OPO price. The result of the OPO as well as opening trading conditions on 08/04/2010 will be announced by Euronext Paris S.A. in a separate corporate event notice to be issued on 31/03/2010.

Guarantee:

The issuance of new shares does not constitute an underwriting agreement within the meaning of the article L.225-145 of the French Code de Commerce. Therefore, if 75% of the share capital increase would not be achieved, then the Offer would be cancelled and the subscription orders would be cancelled.

Transmission of orders:

Client will send their purchase orders to financial intermediaries by 5:00 pm (CET) on 30/03/2010. Market Members will transmit subscription orders of their clients **in SCORE** on 31/03/2010 at 10:00 a.m. (CET) at the latest. **Orders presented after the time limit won't be registered.**

Use of SCORE:

Any request for access must be sent to the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (corporateactions_fr@nyx.com) at least 3 trading days before the date of centralization (i.e. at the latest on 26/03/2010). For more details about SCORE, please contact the Corporate Actions Team of NYSE Euronext (+33 (0)1 49 27 15 10).

Execution of orders:

Purchase orders placed are irrevocable and will be valid on 31/03/2010 only. A1 order portions have priority over A2 order portions. A reduction rate of maximum 100% may be applied to A2 order portions to serve A1 order portions. In case the orders reduction measures do not lead to a whole number of allotted shares, the latter would be rounded to the nearest inferior integer number.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO:

Settlement/delivery of 31/03/2010 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RGV, between PAREL (Code Affilié 528) pour le compte d'Invest Securities and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 07/04/2010. All RGV instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 06/04/2010. The trading day shown on instructions will be 31/03/2010. It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement/delivery operations of 31/03/2010 trades will be cancelled.

Listing of the shares issued by NEOVACS

Euronext Paris announces that, from 31/03/2010, the ordinary shares described below issued by NEOVACS will be listed on Alternext.

Main characteristics of the securities to be listed:

Number of securities to be listed:	15,672,000
Nominal value:	EUR 0.15
Dividend due date:	01/01/2010
Form:	Bearer or registered
Listing agent:	Invest Securities
Financial service:	BNP Paribas Securities Services (030)
ICB sector:	4573 Biotechnology

Quotation:

Trading group:	E2	Trading:	Continuous
Lot size:	1	Currency:	EUR
Unit / %:	Unit	DSO:	No
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear France
Liquidity provider:	Invest Securities	(475)	
Product name:	NEOVACS	CFI code	ESVTFN
ISIN:	FR0004032746	Euronext code:	FR0004032746
Symbol:	ALNEV		

Special conditions applicable to orders placed:

- any investor (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.